

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CD675

présenté par

M. Meurin, M. Bilde, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Villedieu, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guiton, Mme Hamelet, M. Hébrard, M. Houssin, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, M. Bryan Masson, Mme Alexandra Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Mélin, Mme Menache, M. Ménagé, M. Muller, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli

-----

**AVANT L'ARTICLE 7**

Rédiger ainsi l'intitulé du titre II :

« Mesures tendant à l'accélération du développement des énergies intermittentes solaires et thermique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les énergies qui sont citées dans le titre liées à la production d'électricité grâce au soleil n'ont rien de renouvelables. Les énergies dépendantes à l'énergie solaire sont nécessairement dépendantes du taux d'ensoleillement, des saisons, du jour et de la nuit. Or, au moment où le taux d'ensoleillement est le plus important, les Français n'ont pas besoin d'utiliser d'électricité. A l'inverse, c'est la nuit que l'électricité sera davantage utilisée. Toutefois, l'énergie produite n'étant pas stockée, elle ne pourra être produite à cet instant par le solaire mais par une énergie carbonée à base de charbon ou de gaz qui sont des énergies facilement modulables.

Cet amendement vise donc à redéfinir les énergies produites grâce au soleil comme des énergies intermittentes.

